

Commission Locale de l'Eau
Du SAGE de la Nappe de Beauce
EPAGE du Bassin du Loing
48 bis Faubourg d'Orléans
45300 PITHIVIERS

COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DE LA NAPPE DE BEAUCE ET DE SES MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIES

Compte-rendu de la réunion du 19 janvier 2026

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Nappe de Beauce, constituée par l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2000, s'est tenue à la salle polyvalente de Dadonville (45).

La séance est présidée par Mme BÉVIÈRE, Présidente de la Commission Locale de l'eau.

La liste des présents et des personnes excusées est jointe en annexe.

L'ordre du jour comprend 6 points :

1. Validation du compte-rendu de la CLE du 03 juillet 2025 ;
2. État d'avancement des études : Aigre, Fusin et Gestion quantitative dans les eaux superficielles ;
3. Rapport d'activité et financier 2025 ;
4. Feuille de route 2026 de la CLE (AESN et AELB) / Projet d'activité et budget prévisionnel 2026 ;
5. Avis de la CLE sur l'Accord de territoire de l'Aire d'Alimentation du Captage du Buisson, Oucques-la-Nouvelle 2026-2028 ;
6. Points divers.

Ouverture de la séance

Mme BÉVIÈRE, Présidente de la CLE, ouvre la séance en adressant ses meilleurs vœux aux membres de la CLE et en remerciant Mme TROADEC, Sous-Préfète de Pithiviers, de participer à sa première réunion de la CLE.

Un tour de table est proposé afin que chacun puisse se présenter.

Mme TROADEC prend également la parole pour adresser ses vœux aux membres de la CLE.

1. Validation du compte rendu de la CLE du 03 juillet 2025

Mme BÉVIÈRE revient sur les principaux points examinés lors de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 3 juillet 2025. Elle rappelle notamment que la question du portage administratif du SAGE avait fait l'objet d'échanges approfondis à cette occasion.

À l'issue des discussions, la candidature de l'EPAGE du bassin du Loing avait été retenue pour assurer la fonction de structure porteuse du SAGE.

Le compte rendu du 3 juillet 2025 est soumis à validation. **Il est adopté à l'unanimité par les membres de la CLE présents et représentés** (sans abstention ni remarque).

2. État d'avancement des études : Aigre, Fusin et Gestion quantitative dans les eaux superficielles

Mme BOUDEHRI, Animatrice de la CLE du SAGE, présente l'état d'avancement des trois études réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Nappe de Beauce.

- Étude de mise à jour de l'incidence des forages proximaux de l'Aigre et analyse de solutions alternatives permettant de réduire leur influence sur le débit des cours d'eau

Mme BÉVIÈRE rappelle que le déplacement d'un forage n'est pas une opération simple, il nécessite des études préalables ainsi qu'une évaluation financière.

M. GOLAZ, Chargé de mission agronomie à la CA28, annonce que la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir a sollicité Enedis afin d'obtenir une estimation plus précise et chiffrée des coûts des différents projets. Il demande si le Conseil départemental d'Eure-et-Loir a apporté une réponse à la demande de cession d'un forage.

Mme BOUDEHRI explique que la demande sera envoyée dans les prochains jours.

Il est précisé que les 17 forages ayant une incidence directe sur le débit de l'Aigre ne feront pas tous l'objet d'un déplacement. Parmi eux, 12 forages dont l'impact dépasse 5 l/s, ainsi qu'un forage supplémentaire à la demande d'un exploitant, seront concernés par un déplacement ou une substitution.

- Étude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du Bassin du Fusin

Mme BÉVIÈRE rappelle qu'une partie de cette étude était consacrée à l'évaluation des bénéfices liés au déplacement de neuf forages proximaux.

M. FACY, Maire de Mignerette (45) et membre du bureau de la CLE, confirme cette information et précise que, sur le terrain, ces déplacements ont permis de constater une augmentation du débit de la rivière.

- Étude pour la gestion quantitative dans les eaux superficielles du bassin hydrogéologique de la Nappe de Beauce

Il a été précisé que les méthodes et résultats n'ont pas été validés par les membres du COPIL. Par conséquent, les données produites ne pourront pas faire l'objet de discussions dans le cadre de futures études ou autres projets, sans travail complémentaire de fiabilisation des données.

3. Rapport d'activité et rapport financier 2025

Mme **BOUDEHRI** présente le rapport d'activité 2025.

Mme **BÉVIÈRE** souligne que la cellule d'animation ne disposait pas, jusqu'à présent, du temps nécessaire pour développer pleinement les actions de communication. Elle précise que la nouvelle organisation permettra de renforcer cet aspect. Elle insiste sur l'importance de la communication afin de valoriser et de justifier le travail mené par la CLE.

Mme **BÉVIÈRE** présente le rapport financier 2025. Le rapport d'activité et le rapport financier 2025 sont soumis à validation. **Ils sont adoptés à l'unanimité par les membres de la CLE présents et représentés** (sans abstention ni remarque).

4. Feuille de route 2026 de la CLE (AESN et AELB) / Projet d'activité et budget prévisionnel 2026

M. **DELHOSTAT**, Chargé de mission Ressource en eau à l'EPAGE du Bassin du Loing, présente le projet d'activité 2026 et le budget prévisionnel 2026.

M. **LECOMTE**, Président de l'OUGC 41, souligne que certains piézomètres sont défectueux sur plusieurs secteurs et s'interroge sur les modalités de suivi piézométrique à long terme.

M. **DELHOSTAT** indique que l'élaboration d'un schéma de métrologie permettrait de clarifier les responsabilités, d'identifier les acteurs en charge des suivis et de repérer les éventuelles zones blanches.

Le projet d'activité et le budget prévisionnel 2026 sont soumis à validation. **Ils sont adoptés à l'unanimité par les membres de la CLE présents et représentés** (aucune abstention ni remarque).

5. Avis de la CLE sur l'Accord de territoire de l'Aire d'Alimentation du Captage du Buisson, Oucques-la-Nouvelle 2026-2028

Mme **BOUDEHRI** présente la grille d'analyse de la compatibilité de l'accord de territoire avec le SAGE Nappe de Beauce.

Mme **BÉVIÈRE** indique que les actions prévues dans le cadre de l'accord de territoire sont conformes aux objectifs et aux dispositions du SAGE Nappe de Beauce.

Compte tenu de ces éléments, la cellule d'animation propose aux membres de la CLE du SAGE Nappe de Beauce d'émettre un avis favorable sur ce projet.

Les membres de la CLE, présents ou représentés, émettent un avis favorable (aucune abstention ni remarque).

6. Points divers

- Composition du collège n°1

M. DELHOSTAT présente la composition actuelle du collège n°1 ainsi qu'une proposition d'évolution, à dominante plus technique, visant à assurer la représentation de l'ensemble des EPCI et des PETR porteurs de SCoT. Il annonce que des scénarios seront présentés lors de la prochaine CLE en vue d'une éventuelle modification de l'arrêté préfectoral.

Mme BÉVIÈRE souligne la pertinence de cette réflexion et rappelle que la compétence « alimentation en eau potable » (AEP), historiquement exercée par les communes, est désormais majoritairement transférée aux EPCI.

M. ROBERT, Maire de Loigny-la-Bataille (28) et Vice-Président de la CLE, rappelle toutefois que certaines communes conservent encore cette compétence et qu'il ne serait pas opportun de toutes les exclure.

Une question est posée concernant la méthodologie qui sera retenue pour présenter la nouvelle composition du collège n°1 lors de la prochaine CLE.

M. DELHOSTAT indique que plusieurs scénarios seront élaborés et présentés, avec pour objectif d'intégrer le maximum d'EPCI.

Une autre question porte sur les éventuels acteurs qui pourraient être mis à l'écart ou marginalisés dans la nouvelle configuration.

M. DELHOSTAT précise que l'avis de l'Association des maires sera sollicité et que l'enjeu consiste précisément à trouver un équilibre pertinent dans les scénarios proposés.

Mme BÉVIÈRE propose d'approfondir la réflexion et d'adresser des propositions aux membres d'ici le 27 février 2026.

Mme TROADEC conclut ce point en soulignant l'importance des échanges et précise que, les maires étant majoritairement représentés au sein des EPCI, la recomposition du collège n°1 ne devrait pas entraîner de perte d'information.

- Organisation des réunions de CLE (visioconférence)

M. LECOMTE indique que la visioconférence ne lui paraît pas souhaitable, estimant que les réunions en présentiel sont d'autant plus importantes que la CLE ne se réunit pas fréquemment.

Mme BÉVIÈRE partage ce point de vue et rappelle que les réunions en présentiel permettent une vision partagée et des échanges davantage pertinents.

M. DELHOSTAT précise que c'est une vision partagée, néanmoins, un besoin ponctuel a été exprimé, notamment par des membres venant de la région parisienne.

Mme BÉVIÈRE indique que cette possibilité pourra être étudiée, tout en restant occasionnelle.

Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, Mme BÉVIÈRE remercie les membres de la CLE et lève la séance.

LISTE DES PERSONNES PRESENTES ET EXCUSEES – MEMBRES DE LA CLE DU SAGE NAPPE DE BEAUCE

Collège des collectivités locales et établissements publics locaux

Liste des personnes présentes :

- M. Christian BARRIER, Vice-Président du SMORE (45),
- Mme Monique BÉVIÈRE, Présidente du PETR Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais (45), Présidente de la CLE, a reçu les pouvoirs de M. Lionel VAUDELIN, Vice-Président du SIARJA (91), Vice-Président de la CLE et de M. Pascal FOURNIER, Vice-président du SIARCE (91), Vice-Président de la CLE,
- Mme Sylviane BOENS, Conseillère régionale du Centre-Val de Loire (28),
- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Président du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (91),
- M. Jacques CEVOST, Adjoint au maire de Vitry aux Loges (45),
- M. Damien CHARPENTIER, Vice-Président de l'EPAGE du Loing (45),
- M. Joël FACY, Maire de Mignerette (45),
- M. Olivier HERVE, Maire de Césarville-Dossainville (45),
- M. Pascal HUGUET, Président de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire (41),
- M. Patrick MARTIN, Président du SMAR Loir et Eure (28),
- M. Francis PERON, Maire de Bouzonville-aux-Bois (45), a reçu pouvoir de M. Bruno VIVIER, Maire de Charsonville (45),
- Mme Maryse PERSILLARD, Conseillère départementale de Loir-et-Cher (41),
- M. Hugues ROBERT, Maire de Loigny-la-Bataille (28), Vice-Président de la CLE, a reçu pouvoir de M. Bruno BROCHARD, Maire de Moléans (28).

Liste des personnes excusées :

- M. Jean-François BRIDET, Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire, Vice-Président de la CLE,
- M. Bruno BROCHARD, Maire de Moléans (28), a donné pouvoir à M. Hugues ROBERT, Maire de Loigny-la-Bataille (28), Vice-Président de la CLE,
- M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau (28),
- M. Vincent DEVAILLY, Conseiller départemental du Loiret (45),

- M. Bernard ESPUGNA, Maire de Beauce-la-Romaine (41),
- M. Pascal FOURNIER, Vice-président du SIARCE (91), Vice-Président de la CLE, a donné pouvoir à Mme Monique BÉVIÈRE, Présidente du PETR Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais (45), Présidente de la CLE,
- M. Lionel VAUDELIN, Vice-Président du SIARJA (91), Vice-Président de la CLE, a donné pouvoir à Mme Monique BÉVIÈRE, Présidente du PETR Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais (45), Présidente de la CLE,
- M. Bruno VIVIER, Maire de Charsonville (45), a donné pouvoir à M. Francis PERON, Maire de Bouzonville-aux-Bois (45).

Collège des représentants des usagers

Liste des personnes présentes :

- Mme Claire CORREC, Eure-et-Loir Nature,
- M. DESBORDES Marc, Chambre Régionale de Commerce et d'industrie du Centre-Val de Loire,
- M. Samuel HERBLOT, Chambre d'agriculture de la Région Ile-de-France,
- M. Camille LECOMTE, OUGC Beauce centrale du Loir-et-Cher,
- M. Matthieu MARDELET, Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir,
- M. Thomas PROUTHEAU, Chambre d'agriculture du Loiret, a reçu le pouvoir de la Chambre régionale d'agriculture d'Ile-de-France,
- M. Bruno ROCQUAIN, Chambre régionale de Commerce et d'Industrie de Centre-Val de Loire,
- M. Aymeric SOUCHET, Association des irrigants d'Eure-et-Loir,

Liste des personnes excusées :

- Mme COMBREDT Nicole, France Nature Environnement Centre-Val de Loire
- M. Jules CUGNART, FDAAPPMA du Loiret,
- Chambre régionale d'agriculture d'Ile-de-France, a donné pouvoir à la Chambre départementale d'agriculture du Loiret,

Collège des représentants des services de l'Etat

Liste des personnes présentes :

- M. Erwan BLONDEL, DDT d'Eure-et-Loir,
- M. Nicolas BOUR, DREAL Centre-Val de Loire,
- M. Paul DEROUBAIX, DRIEAT d'Ile-de-France, a reçu le pouvoir de la Préfecture de Région Ile-de-France,
- M. Matthieu FRIMAT, DDT de Loir-et-Cher,
- Mme Julie REINEIX, Agence de l'eau Seine-Normandie,
- Mme Julie SIMON, DDT du Loiret,

- M. Pierre TOUZAC, Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- M. Vincent VAUCLIN, Office Français de la Biodiversité

Liste des personnes excusées :

- ARS de la Région Centre-Val de Loire,
- DDT des Yvelines,
- Préfecture de Région Ile-de-France, a donné pouvoir à la DRIEAT Ile-de-France.

AUTRES PERSONNES PRESENTES

- Mme Nina BOUDEHRI, EPAGE du Bassin du Loing,
- M. Babacar KANDJI, EPAGE du Bassin du Loing,
- Mme Anne PRUVÔT, EPAGE du Bassin du Loing,
- M. Julien DELHOSTAT, EPAGE du Bassin du Loing,
- Mme Lise-Marie GIROD, EPAGE du Bassin du Loing,
- M. Emmanuel CAMPLO, SMORE,
- M. Antonin DALBEPIERRE, DDT du Loiret,
- M. Francis GOLAZ, Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir,
- Mme Céline MORIN, Directrice du SMAR Loir et Eure 28,
- M. Antoine PADILLA, PNR du Gâtinais Français,
- Mme Sophie PELLETIER-CREUSOT, Directrice du SIARJA,
- Mme Maryvonne SIEBENALER, Présidente du SIARJA,
- Mme Véronique TROADEC, Sous-préfète de la Sous-préfecture de Pithiviers.

Liste des personnes excusées :

- Mme Sarah BELLALOU, OUGC Beauce centrale du Loir-et-Cher,
- Mme Maëlys CADEL, Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir,
- Mme Florine CHAMPION, SAGE Loir,
- Mme Sophie GREMILLET, Directrice du SIARCE,
- M. Benoît LOUCHARD, Chambre d'agriculture du Loiret,
- Mme Marie-Noëlle NOZACH, Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire.